

DTZ ASSET MANAGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 122.944 Euros
Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville
92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE B 423 250 257

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

DU 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze,
Le trente juin,

A l'issue de la réunion de l'assemblée générale mixte convoquée ce jour ayant notamment décidée de la transformation de la Société en société par actions simplifiée et de la création d'un Comité de Direction, les premiers membres du Comité de Direction de la Société DTZ ASSET MANAGEMENT se sont réunis.

Les membres du Conseil de Direction sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Pascal Derrey,
- Monsieur Menno Maas,
- Monsieur Mario Paulin.

La réunion est présidée par Monsieur Menno Maas.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

Ordre du jour :

- *nomination des Directeurs Généraux (transfert des contrats de mandataire social),*

ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE - NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX (TRANSFERT DES CONTRATS DE MANDATAIRE SOCIAL)

Le Comité de Direction décide, conformément à l'article 14 des statuts, de nommer en qualité de Directeur généraux, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- La société Velasquez Gestion, 7 avenue Lucien Guitry, 78290 Croissy, identifiée sous le numéro 451 800 361, RCS Versailles, représentée par Monsieur Patrice Genre, né le 5 juillet 1965 à Roubaix (59100), demeurant 7 avenue Lucien Guitry, 78290 Croissy, de nationalité française, et

- La société B.2.F Conseils, 15 bis Square du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine, identifiée sous le numéro 451 584 114, RCS Nanterre, représentée par Monsieur François Brisset, né le 4 juillet 1968 à Paris (75012), demeurant 15 bis Square du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine, de nationalité française.

.....

Monsieur Patrice Genre, au nom de Velasquez Gestion, et Monsieur François Brisset, au nom de B2F Conseils, ont déclaré par avance accepter les fonctions de Directeur Général de la Société et la poursuite de leur Contrat de Mandataire Social avec la Société.

.....

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le Président de séance et un membre du Comité de Direction après lecture.

Le Président

Un membre